



Introduction

Le présent document fournit de l'information sur l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) comme moyen de contrôle des risques en milieu de travail pour aider à protéger les travailleurs contre la COVID-19.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, les employeurs et les travailleurs peuvent consulter la ressource [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#) du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'EPI, consultez la page [Équipement de protection individuelle contre la COVID-19 : Aperçu](#) du gouvernement du Canada et la page [Conception d'un programme d'EPI efficace](#) du CCHST.

Tenir compte des risques

- La transmission de la COVID-19 se produit principalement par contact étroit avec une personne infectée. À courte distance, le virus peut se propager lorsque de grosses gouttelettes respiratoires tombent dans l'air et atterrissent sur les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'une personne, et par inhalation de petites gouttelettes ou particules respiratoires (souvent appelées « aérosols »). Le virus peut également se propager lorsqu'une personne touche des surfaces ou des objets infectés par le virus, puis se touche la bouche, le nez ou les yeux sans s'être lavé les mains.
- Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les gens sont dans des espaces clos (mal ventilés) et dans des lieux bondés où se trouvent des personnes ne faisant pas partie de leur ménage immédiat. Le risque est plus élevé dans les situations réunissant plus d'un de ces facteurs ainsi que dans celles où les gens ont des conversations rapprochées, chantent, crient ou respirent fort.
- Chaque milieu de travail est unique. Les employeurs doivent prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs. Ces précautions comprennent l'[évaluation des risques](#) liés à la COVID-19 en fonction de leur lieu de travail et des activités menées par leurs travailleurs.
- Les employeurs doivent ensuite mettre en œuvre les mesures de contrôle des risques appropriés en utilisant la hiérarchie des mesures de maîtrise (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives et utilisation d'EPI). L'EPI est le dernier niveau de la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#), et il doit être utilisé avec d'autres mesures de contrôle en milieu de travail dans le cadre d'une approche à plusieurs niveaux.

Utilisation de l'EPI

Il existe de nombreux types d'EPI. La présente fiche de conseils porte sur l'EPI suivant, qui peut être utilisé pour aider à prévenir l'exposition des travailleurs à la COVID-19 ou à d'autres risques connexes :

- Masques médicaux;
- Protection oculaire (p. ex. écran facial, lunettes de protection);
- Gants;
- Blouses;
- Respirateurs.

Sélectionnez l'EPI en fonction du type de danger et du risque d'exposition du travailleur. Les exigences en matière d'EPI peuvent également être précisées dans les lois et les règlements sur la santé et la sécurité de votre [administration](#).

Voici des exemples de situations dans lesquelles les travailleurs peuvent être tenus de porter de l'EPI :



- Fournir des soins directs ou un traitement médical à une personne qui a ou qui est susceptible d'avoir la COVID-19.
- Exécuter d'autres tâches qui exigent que les travailleurs soient en contact étroit avec une autre personne;
- Utiliser des produits de nettoyage et de désinfection.

L'EPI est réglementé par le gouvernement et doit répondre à des normes de rendements particulières. Au Canada, l'EPI vendu à des fins médicales est classé comme des [instruments médicaux](#) et, à ce titre, il doit se conformer au [Règlement sur les instruments médicaux](#). En général, une autorisation de Santé Canada est requise avant que les instruments médicaux puissent être importés et vendus.

Les masques non médicaux ne sont pas considérés comme de l'EPI. Les masques non médicaux doivent être bien portés, bien ajustés et bien conçus. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les masques non médicaux, veuillez consulter la ressource [Obtiens les faits sur les masques](#) du CCHST.

Procédures

- Élaborez des procédures qui décrivent l'EPI que les travailleurs sont tenus d'utiliser.
- Assurez-vous qu'il existe des mesures et des procédures écrites concernant le choix, l'entretien et l'utilisation de l'EPI.
- Indiquez de quelle façon l'EPI sera mis à la disposition des travailleurs.
- Décrivez les procédures de nettoyage et de désinfection de l'EPI réutilisable. L'EPI doit être nettoyé et désinfecté conformément aux instructions du fabricant.
- Indiquez les étapes à suivre pour mettre (enfiler) et enlever (retirer) l'EPI.
- Veillez à ce que les travailleurs aient suivi une formation sur l'utilisation, l'entretien et le rangement appropriés de l'EPI avant qu'ils ne soient obligés de le porter.

Masques médicaux

- Les masques médicaux sont conçus pour bloquer les éclaboussures et les gouttelettes formées de grosses particules. Cependant, contrairement aux respirateurs filtrant les particules, ils ne sont pas conçus pour filtrer les petites particules présentes dans l'air.
- Les masques médicaux sont parfois appelés « masques chirurgicaux » ou « masques d'intervention ».
- Ils sont formés de 3 couches. La couche extérieure est faite d'un matériau résistant aux liquides, la couche intermédiaire contient un matériau filtrant (feuille de polypropylène) et la couche intérieure absorbe l'humidité produite par la personne qui porte le masque.
- Ils sont classés par l'American Society for Testing and Materials (ASTM) :
 - Niveau 1 (faible) – éclaboussures avec une pression veineuse
 - Niveau 2 (modéré) – éclaboussures avec une pression artérielle
 - Niveau 3 (élevé) – plus haute résistance aux liquides, chirurgie orthopédique
- Les masques médicaux sont utilisés dans les établissements de santé. Toutefois, ils peuvent également être exigés dans d'autres milieux de travail. Par exemple, le [Québec](#) exige l'utilisation de masques médicaux dans les milieux de travail lorsqu'un éloignement physique de 2 mètres n'est pas possible.
- Au début de la pandémie, l'un des mythes concernant l'utilisation des masques médicaux a été démystifié par l'[Organisation mondiale de la Santé \(OMS\)](#). L'OMS a précisé que l'utilisation prolongée de masques médicaux peut être inconfortable, mais ne provoque pas d'intoxication au dioxyde de carbone ni de manque d'oxygène.
- Santé Canada a déconseillé aux Canadiens d'utiliser des masques contenant du graphène, à moins qu'ils ne figurent sur [une liste particulière](#) présentée sur son site Web. Le graphène est un nanomatériau (matériau constitué de minuscules particules). Il est possible d'inhaler des particules de graphène, ce qui peut présenter des risques pour la santé. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada intitulé [Les masques faciaux contenant du graphène peuvent présenter des risques pour la santé](#).



Protection oculaire

- Les dispositifs de protection oculaire protègent les yeux contre les risques tels que les éclaboussures ou les pulvérisations de sang ou de liquides corporels.
- Les dispositifs de protection oculaire protègent les yeux contre les risques tels que les éclaboussures ou les pulvérisations de sang ou de liquides corporels.
- Les lunettes de vue ordinaires ne sont pas considérées comme de l'EPI, à moins qu'elles ne répondent aux exigences particulières des lunettes de protection.
- Un dispositif de protection oculaire est utilisé par les travailleurs de la santé qui s'occupent de patients qui ont ou qui sont susceptibles d'avoir la COVID-19.
- Certaines administrations exigent l'utilisation d'un dispositif de protection oculaire pour exécuter certaines tâches. Par exemple, en [Ontario](#), un dispositif de protection oculaire doit être porté par les travailleurs lorsqu'ils fournissent des services et qu'ils doivent s'approcher à moins de 2 mètres d'une autre personne qui ne porte pas de masque pendant que la personne se trouve dans une partie intérieure ou qu'ils ne sont pas séparés par une barrière en plexiglas.
- Certains produits chimiques et désinfectants sont classés par le [SIMDUT](#) comme un risque pour la santé (lésions oculaires graves/irritation oculaire); les travailleurs utilisant ces produits chimiques doivent porter un dispositif de protection oculaire.

Gants

- Les gants constituent une barrière qui protège la peau contre l'exposition à une substance dangereuse.
- Les travailleurs de la santé portent des gants médicaux lorsqu'ils prodiguent des soins à des patients qui ont ou qui sont susceptibles d'avoir la COVID-19.
- Les gants médicaux peuvent être faits de latex, de vinyle, de polymère synthétique ou de nitrile.
- Certains travailleurs peuvent être allergiques au latex de caoutchouc naturel utilisé dans certains gants médicaux. Si les travailleurs sont allergiques, choisissez un gant approprié fabriqué dans un matériau différent.
- Santé Canada reconnaît une variété de normes différentes pour les gants médicaux. Pour plus de détails, veuillez consulter la page [Considérations réglementaires importantes pour l'approvisionnement de gants médicaux lors de l'épidémie de la COVID-19 : Orientations à l'intention de l'industrie](#).
- Des gants peuvent être nécessaires pour l'utilisation de produits chimiques de nettoyage et de désinfection. Consultez les instructions d'utilisation sécuritaire du fabricant ou la [fiche de données de sécurité](#) du produit et choisissez le type de gant approprié qui vous protégera contre les risques chimiques. Les gants sont fabriqués à partir de différents matériaux, et aucun type de gant ne protège contre tous les types de produits chimiques. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la ressource [Vêtements de protection contre les produits chimiques – Les gants](#).
- Veillez à fournir différentes tailles de gants afin que chaque travailleur dispose d'un ajustement correct (c.-à-d. ni trop serrés ni trop lâches). Des gants mal ajustés peuvent réduire la dextérité ou permettre aux risques de pénétrer dans le gant par le poignet.
- Inspectez tous les gants avant de les utiliser et, s'ils présentent des défauts, comme une décoloration, des trous ou des déchirures visibles, jetez-les.
- Après utilisation, il est important de retirer les gants avec précaution et d'éviter tout contact de la peau avec les contaminants présents à l'extérieur des gants (consultez la section « Retrait de l'équipement de protection individuelle » de la présente fiche de conseils pour plus de détails).
- Les gants peuvent également être utilisés pour protéger les travailleurs contre d'autres risques en milieu de travail (p. ex. objets pointus, chaleur, électricité). Il est important de choisir le bon type de gant en fonction du risque particulier.

Blouses médicales

- Une blouse médicale permet de créer une barrière physique entre la matière infectieuse et la peau de la



personne qui la porte.

- Suivez les instructions du fabricant concernant le moment où la blouse médicale doit être retirée et remplacée (p. ex. si la blouse est déchirée, mouillée ou souillée).
- Il existe 2 types de blouses : la blouse d'isolement et la blouse chirurgicale. La blouse d'isolement est portée par les travailleurs de la santé dans des milieux de travail tels que les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les unités de soins ambulatoires et les soins à domicile. La blouse chirurgicale est une blouse textile stérile qui est portée pendant une opération.
- Les blouses médicales peuvent être réutilisables ou jetables.
- Elles doivent avoir des manches longues, couvrir le corps à l'avant et à l'arrière, du cou aux cuisses, se superposer dans le dos, s'attacher au cou et au dos et être faciles à mettre et à enlever.
- Trois normes sont reconnues par [Santé Canada](#) pour les blouses médicales :
 - Association canadienne de normalisation (CSA) – CSA Z314
 - American National Standards Institute and Association of the Advancement of Medical Instrumentation – ANSI/AAMIPB70
 - Normes européennes – EN 13795
- Les blouses médicales sont regroupées par catégorie et degré de risque :
 - Niveau 1 – risque minimal; utilisation comme mesure de précaution standard et lors d'interventions simples
 - Niveau 2 – faible risque; utilisation dans les cas de chirurgie peu invasive
 - Niveau 3 – risque modéré; utilisation dans les cas de chirurgie digestive ouverte
 - Niveau 4 – utilisation dans les cas de chirurgie cardiovasculaire et traumatologique ouverte

Respirateurs

- Le respirateur à filtre de particules est un type de respirateur de purification de l'air. Il protège la personne qui le porte en filtrant les particules de l'air qu'elle respire. Les différents types de respirateurs à filtre de particules sont les suivants :
 - Respirateurs à masque filtrant;
 - Respirateurs en élastomère (demi-masque ou masque complet) avec cartouches filtrantes pour les particules;
 - Appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé avec cartouche filtrante de particules.
- Le terme « N95 » désigne deux aspects :
 - Le « N » indique que le respirateur ne résiste pas à l'huile;
 - Le « 95 » se rapporte à l'efficacité de filtration du respirateur, c'est-à-dire qu'au moins 95 % des particules sont filtrées.
- Les respirateurs à masque filtrant pour usage médical N95 sont également résistants aux liquides.
- Les respirateurs sont évalués, testés et certifiés par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) des États-Unis. Les respirateurs certifiés doivent satisfaire aux exigences de rendement minimales, comme l'ajustement, l'efficacité du filtre et la résistance à la respiration. Un numéro d'approbation est estampillé sur le masque. Tous les numéros d'approbation du NIOSH commencent par les lettres « TC » (pour « testing and certification »). Pour les respirateurs à filtre de particules, l'approbation est indiquée sous la forme TC-84A suivie de quatre numéros uniques (c.-à-d. TC-84A-####). Santé Canada accepte la certification NIOSH pour les respirateurs utilisés à des fins médicales.
- Le Groupe de l'Association canadienne de normalisation (CSA) propose également un [programme de certification](#) qui constitue une solution de rechange au NIOSH pour les fabricants canadiens de respirateurs à masque filtrant pour usage médical. Le Groupe CSA certifie ces respirateurs conformément aux [Lignes directrices sur les critères de sécurité et de rendement pour les masques respiratoires filtrants \(MRF\) pendant la pandémie de COVID-19 de Santé Canada](#). Les respirateurs certifiés par ce programme sont désignés (p. ex. 95PFE – efficacité du filtre de particules de 95 %). Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette norme

COVID-19 et équipement de protection individuelle (EPI)



et sur d'autres normes, veuillez consulter le site Web [Masques médicaux et respirateurs utilisés pour la lutte contre la COVID-19 : Renseignements pour les professionnels de la santé](#) du gouvernement du Canada.

- Veillez à ce que les travailleurs soient soumis à des essais d'ajustement avant d'être obligés de porter un respirateur étanche. Les essais d'ajustement permettent de vérifier l'étanchéité entre le respirateur et le visage du travailleur.
- Rappelez aux travailleurs qu'ils ne peuvent pas avoir de poils faciaux qui se trouvent entre la surface d'étanchéité du respirateur étanche et le visage. Les poils faciaux peuvent provoquer des fuites au niveau du joint facial du respirateur.
- Les personnes qui portent un respirateur doivent effectuer une [vérification de l'étanchéité de pression à vide et de l'étanchéité à la surpression](#) lorsqu'elles enfilent un respirateur étanche.
- Des respirateurs à masque filtrant N95 (ou l'équivalent) peuvent être portés sur la base de l'évaluation des risques de l'employeur, de l'évaluation des risques du travailleur de la santé au point de service, si une intervention médicale générant des aérosols est effectuée ou si les exigences locales le requièrent. Par exemple, en [Colombie-Britannique](#), les travailleurs paramédicaux sont tenus de porter un masque respiratoire N95 lorsqu'ils sont en contact étroit (à moins de 2 mètres) avec une personne qui a ou qui est susceptible d'avoir la COVID-19.

Respirateurs contrefaits

- Santé Canada a émis des mises en garde contre les respirateurs contrefaits. Ces respirateurs sont des imitations de produits légitimes et peuvent ne pas offrir de protection.
- Voici quelques [signes](#) qu'un respirateur à masque filtrant peut être contrefait :
 - Aucune marque sur le respirateur;
 - NIOSH mal orthographié;
 - Aucun numéro d'approbation;
 - Présence de tissu décoratif ou d'autres accessoires décoratifs (p. ex. paillettes);
- Santé Canada a recensé les [instruments respiratoires contrefaits](#) sur le site Web du gouvernement du Canada. Le NIOSH en fait de même sur son site Web [Counterfeit Respirators / Misrepresentation of NIOSH-Approval](#).
- Si votre respirateur est contrefait, cessez de l'utiliser, car il risque de ne pas vous protéger contre le virus qui provoque la COVID-19.

Enfilage de l'équipement de protection individuelle

- If available, ask a co-worker to check your PPE.
- Lavez-vous les mains.
- Enfilez la blouse médicale (mettez les bras dans les manches et attachez-la à tous les endroits requis).
- Mettez le masque médical ou le respirateur N95.
 - Les attaches du masque médical doivent être nouées sur le sommet de la tête (attache supérieure) et à la base du cou (attache inférieure). Si le masque est muni de boucles latérales, passez-les de manière appropriée autour de vos oreilles.
 - Les sangles du respirateur doivent être placées sur le sommet de la tête (attache supérieure) et à la base du cou (attache inférieure). Effectuez un essai d'étanchéité chaque fois que vous mettez le respirateur.
- Mettez la protection oculaire.
- Mettez la protection oculaire.
- Si possible, demandez à un collègue de vérifier votre EPI.

Retrait de l'équipement de protection individuelle



- Plus d'une méthode de retrait de l'EPI peut être acceptable. Décrivez clairement les étapes à suivre dans une procédure.
- L'extérieur de l'EPI peut être contaminé. Prenez soin de ne pas le toucher avec vos mains.
- Enlevez les gants.
 - Saisissez le bord extérieur, près du poignet, d'un des gants et retirez-le en roulant le gant sur l'envers.
 - Tenez le gant en boule dans votre main gantée.
 - Glissez deux doigts non gantés sous votre autre gant et retirez-le.
 - Déposez les deux gants dans une poubelle appropriée.
 - Une vidéo d'instruction de l'[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#) est disponible.
- Lavez-vous les mains ou désinfectez-les avec du désinfectant pour les mains.
- Retrait de la blouse :
 - Détachez les attaches et tirez-les vers l'avant.
 - Retirez la blouse des épaules et éloignez-la de votre corps.
 - Tournez le côté contaminé vers l'intérieur, faites-en une boule et jetez-la.
- Lavez-vous les mains.
- Retrait de la protection oculaire :
 - Utilisez la partie des branches derrière les oreilles ou les sangles pour éloigner la protection oculaire de votre visage.
 - Nettoyez et désinfectez toute protection oculaire réutilisable avant de l'utiliser à nouveau.
- Retrait du masque médical ou du respirateur N95 :
 - Tirez vers le bas sur les sangles ou les boucles latérales pour retirer le masque ou le respirateur.
- Lavez-vous les mains.

Stress thermique et EPI

- Si les travailleurs doivent travailler dans un environnement chaud, assurez-vous qu'un programme de contrôle du stress thermique est mis en œuvre
- Un programme sur le stress thermique comprend :
 - L'utilisation de mesures d'ingénierie (p. ex. climatisation);
 - Des mesures de l'environnement et l'adoption d'un rythme [de travail et de repos](#) approprié;
 - L'utilisation de contrôles administratifs (p. ex. prévoir l'exécution de certaines tâches à des moments plus frais de la journée, fournir de l'eau, augmenter la fréquence des pauses);
 - De la formation sur les signes et les symptômes liés au stress thermique pour les employés;
 - Le port de vêtements d'été légers et respirants (si possible);
 - L'acclimatation des travailleurs à la chaleur;
- L'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) a fixé une valeur limite d'exposition (VLE) pour le stress thermique en unités de température au thermomètre-globe mouillé (WBGT) mesurée en degrés Celsius (°C). Le calcul comprend une [correction en fonction du vêtement porté](#) pour les différents types de vêtements répertoriés, qui peut ajouter de 0 à 11 °C à la WBGT afin de tenir compte de la modification de la contrainte thermique imposée par les vêtements.
- L'ACGIH ne recommande aucune correction pour l'utilisation de masques faciaux et la VLE pour le stress thermique n'indique pas de facteur de correction pour les masques faciaux. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le stress thermique et les masques faciaux, veuillez consulter le document [COVID-19 : Foire aux questions \(FAQ\) \(Les masques et l'équipement de protection individuelle \[EPI\]\)](#).



Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.